Quinzième Année. -- N° 50 | 20 Centimes le N°. | Jeudi-Samedi, 8 Mai 1875.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

MM. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
MM. Laffite et Cie, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10 matin	12h25	5h40
Mercuès	5 26	12 47	5 55
Parnac	5 39	1 7	6 7
Luzech	5 47	1 20	6 16
Castelfranc	6 3	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 17	2 »	6 49
Duravel	6 27	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 37	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 3	2 51	7 26

	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	7h40 soir
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	9 57
Monsempron-Libos. — Départ.	7h18 matin	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX.. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53
PARIS..... — Arrivée.	12 39	4 39	3 4

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45	9h40	
BORDEAUX..... — .		10 30 soir	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixtes
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h54 soir
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	7 57
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 10
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 19
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 28
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 46
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 »
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 11
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 23
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41

Cahors, le 8 Mai 1875

Le *Journal officiel* du 6 mai, contient le décret suivant :

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur ;

Vu la loi du 15 mars 1849, les décrets organique et réglementaire du 2 février 1852, les lois des 10 avril et 2 mai 1871 et celle du 18 février 1873 ;

Vu le décret du gouvernement de la défense nationale et date du 29 janvier 1871, et le décret du Président de la République en date du 2 avril 1873 portant convocation de divers colléges électoraux ;

Vu la démission de M. Rolland, député du département du Lot ;

Attendu le décès de M. le comte Jaubert, député du département du Cher ;

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs des départements du Lot et du Cher sont convoqués pour le dimanche 30 mai courant, à l'effet de pourvoir au siége de député à l'Assemblée nationale, vacant dans chacun de ces départements.

Art. 2. — Les opérations électorales auront lieu suivant les formes déterminées par le décret du 2 avril 1873 ci-dessus visé.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 mai 1875.

Maréchal DE MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA.

Par le Président de la République,
Le vice-président du conseil,
ministre de l'intérieur,
BUFFET.

La question belge-allemande continue à préoccuper l'Europe, et plus que jamais elle doit fixer notre attention. La modération et la réserve que la presse française doivent garder, empêchent, peut-être, l'opinion publique d'attacher une importance très grande à la persistance de ce conflit. Il faut cependant que l'on ne se méprenne pas sur le but réel de M. de Bismarck : c'est nous et nous seuls que M. de Bismarck poursuit et à ce point de vue la prochaine entrevue des empereurs de Russie et d'Allemagne est un fait capital. L'empereur de Russie peut influencer son voisin et parent dans un sens favorable à la paix. Espérons qu'il en sera ainsi, mais ayons l'œil ouvert.

Voici le dernier incident de la question :

Avant-hier mardi, à Bruxelles, le ministre des affaires étrangères a donné lecture de la réponse du gouvernement belge à la note allemande. Cette réponse dit que le chancelier de l'empire a vu avec regret le gouvernement du roi décliner les demandes formulées dans la note allemande du 3 février. Le ministre croit pouvoir faire remarquer que cette conclusion va au delà des termes de sa première réponse. Puis il s'exprime en ces termes :

« Le gouvernement a déclaré que, si les puissances modifiaient leur droit pénal commun de manière à ériger en délit une simple intention ou proposition non aggréée, il y aurait à examiner ce problème de droit pénal, et que probablement il suivrait le mouvement, L'instruction de l'affaire Duchesne sera poursuivie activement ; mais elle n'est pas terminée.

» Le cabinet de Berlin, se plaçant à un point de vue général, a invité le gouvernement du roi à examiner comment chaque Etat doit remplir en pratique les obligations qui lui incombent et qui ont pour but d'empêcher ses sujets de troubler la paix intérieure de ses voisins, et de porter atteinte aux bonnes relations internationales. La question ne touche pas seulement la Belgique et l'Allemagne ; elle touche toutes les nations qui se font un devoir de veiller à la paix commune.

» La législation allemande présentant des lacunes à ce point de vue, le chancelier a prié les autorités impériales de préparer de nouvelles mesures, et invite la Belgique à suivre cet exemple.

» Lorsque le gouvernement du roi aura été instruit des dispositions adoptées en Allemagne et ailleurs pour arriver à ce but, il s'attachera à les étudier dans leurs rapports tant avec les mœurs et les traditions de la Belgique, qu'avec les libertés garanties par la Constitution. Il apportera dans cet examen le désir le plus sincère de concourir au maintien des bonnes relations internationales.

» La Belgique est bien résolue à remplir ses devoirs d'Etat neutre dans un esprit amical et dans l'étendue que leur assigne le droit international. Le gouvernement n'a jamais douté des intentions qui ont inspiré le cabinet de Berlin dans les communications qu'il a faites aux autres puissances garantes de la neutralité belge. De son côté, le soussigné ne serait pas l'organe des sentiments de son pays s'il ne protestait pas une fois de plus du haut intérêt que la Belgique attache aux excellents rapports qu'elle n'a cessé d'entretenir avec l'Allemagne, et de sa volonté de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour les sauvegarder.

» Signé : ASPREMONT. »

Le ministre après la lecture de sa réponse, a terminé par la déclaration suivante qu'il est permis de trouver au moins obscure.

Parmi les faits dont il est question dans la note allemande, il en est un qui soulève une question particulière de droit pénal : c'est le fait Duchesne. Nous n'avons rien publié. Il vous semblera convenable que cette réserve soit continuée jusqu'à la clôture de l'instruction. Quelque soit le résultat, nous conformerons loyalement notre conduite aux déclarations que nous avons adressées à Berlin.

Les autres faits rentrent dans la question plus générale développée dans la note du 15 avril.

Les documents diplomatiques sont actuellement connus. J'ai indiqué les questions qui y sont comprises et le point où elles se trouvent. En communiquant avec confiance à la Chambre et au pays le langage que nous avons tenu et les dispositions que nous avons manifestées, nous faisons encore un appel pressant au patriotisme de tous. Nous croyons avoir été les fidèles interprètes des pensées et des sentiments de la Belgique. Ces sentiments, nous l'espérons, seront appréciés par l'Allemagne.

Après les lignes qui précédent, il est bon de lire les nouvelles optimistes, infiniment optimistes, de *Paris-Journal* qui nous paraît voir l'ensemble des choses sous un aspect trop favorable :

Il y a quelques jours, l'empereur d'Allemagne annonçait au représentant de la France à Berlin qu'il n'y avait plus aucune crainte de guerre à l'horizon, et des déclarations analogues ont été faites par les représentants de l'Allemagne à Saint-Pétersbourg, à Vienne, à Rome, à Londres.

Le prince impérial allemand tenait dernièrement, à Naples, un langage semblable au roi d'Italie.

Ces jours-ci, l'empereur de Russie, annonçant sa rencontre à Ems avec l'empereur d'Allemagne, a déclaré que cette entrevue aurait pour effet d'assurer davantage encore la paix du monde.

Ce n'est pas tout : nous voyons le prince de Hohenlohe, ambassadeur de l'empire d'Allemagne à Paris, s'apprêter à quitter son poste pour aller prendre part aux délibérations du Parlement bavarois.

Toutes les paroles, tous les discours recueillis par la chronique diplomatique sont empreints d'un grand esprit de cordialité pour notre gouvernement. On n'entend de toutes parts que des déclarations reflétant un esprit aussi pacifique qu'il est possible de le désirer.

Notre *Journal officiel*, en publiant ce matin même une assez importante promotion d'officiers généraux qui était demeurée en suspens jusqu'à ce que, sous une autre forme, tout nuage fut dissipé, nous apporte aussi un symptôme de paix.

Les bruits d'emprunt qui avaient été trop légèrement répandus sont démentis.

En un mot, tout concourt à démontrer que la paix ne risque pas d'être troublée, et les Français doivent sans réserve louer leur gouvernement de son attitude si nettement, si résolument pacifique. Nous espérons qu'en présence de l'accord parfait qui règne ici sur ce point entre le gouvernement et l'opinion publique, l'Allemagne finira par se persuader que le maintien de la paix est le vœu sincère de notre pays.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 7 mai 1875.

Des bruits inquiétants ont été remis en circulation au sujet de l'attitude de la Prusse. On disait que le cabinet de Berlin avait fait faire ici des représentations au sujet de l'armée territoriale. Ces bruits sont démentis dans les régions gouvernementales, mais ils concordent trop avec tout ce qu'on sait des dispositions hostiles du gouvernement allemand à notre égard pour qu'il ne faille pas s'attendre à les voir se reproduire périodiquement et persister en dépit de tous les démentis.

D'après d'autres bruits, M. de Bismarck, en assurant le Czar des sentiments pacifiques de la France, se serait plaint à ce souverain des armements de la France, armements qui, selon lui, révèlent des intentions aggressives. On ignore complétement ici s'il y a quelque chose de fondé dans ces bruits, mais, somme toute, on paraît assez rassuré, bien qu'on ne se dissimule que la situation exige et exigera de plus en plus un redoublement de prudence et de réserve, de la part du gouvernement français comme de la part des journaux.

Le Conseil des ministres a reçu communication du projet de M. Dufaure sur le Sénat, mais il n'en a pas encore abordé l'examen. Le Conseil, à sa prochaine séance, s'occupera de la loi électorale et de l'attitude à prendre par le gouvernement au sujet de la grosse question du scrutin uninominal et du scrutin de liste. Je vous ai déjà dit, que le Cabinet tout entier était pour le scrutin uninominal ; mais, comme le succès de ce système n'est rien moins que certain, reste à savoir si le gouvernement jugera à propos de faire de son adoption une question de cabinet. Le Conseil commencera probablement aussi, à la séance prochaine, la discussion du projet de M. Dufaure sur le Sénat. Les détails qui ont été publiés à ce sujet par le *Temps* ne sont pas absolument exacts, en ce sens que ce journal a semblé donner comme définitives des dispositions simplement indiquées comme préférables à telles ou telles autres. L'indemnité de déplacement et le vote obligatoire pour les délégués municipaux, rentrent dans cette catégorie de dispositions ainsi que le mode d'élection des délégués dans les communes pourvues d'une commission municipale.

La *Gazette de Francfort* nous apporte une lettre intéressante de M. Teutsch, député d'Alsace-Lorraine au Reichtag, au maire de Wingen. M. Teutsch rappelle que, si les fonctions de député sont gratuites, chaque député reçoit une carte de circulation sur les chemins de fer allemands. M. Teutsch a usé de cette carte, comme il ne veut rien devoir à l'Allemagne, il a destiné à une œuvre de bienfaisance le produit de la petite économie ainsi réalisée. En conséquence, il envoie 325 francs pour les pauvres de Wingen. Il résulte de la même lettre que la police prussienne surveille fort attentivement les allées et venues des députés alsaciens-lorrains.

Le *Times* fait ressortir les dangers de la théorie de M. de Bismarck dans son démêlé avec la Belgique et engage vivement le gouvernement anglais à appuyer la fermeté du gouvernement belge « qui est à cette heure le représentant de la liberté fondamentale des société en opposition avec l'erreur momentanée d'un pouvoir fort.

D'après des avis de Constantinople, la cause réelle de la chute du grand vizir se trouverait dans la proposition par lui faite au Sultan de réduire l'effectif de l'armée par mesure d'économie. Le Sultan a déclaré qu'il ne consentirait jamais cette réduction au moment où toutes les autres puissances augmentent leurs armées et leur matériel de guerre.

Revue des Journaux

Français.

Parmi les lois que l'Assemblée devra nécessairement voter avant une dissolution dont il faut envisager l'éventualité, sont, au premier rang, la loi électorale et une loi sur la presse. La loi électorale donne lieu, depuis quelque temps déjà, à des débats sérieux et animés. La loi sur la presse, au contraire, avait été peu discutée jusqu'à présent, et, parmi les raisons qu'on peut donner du silence qui s'était fait autour d'elle, nous croyons qu'il convient d'assigner l'hésitation ou même l'embarras que les esprits les plus libéraux éprouvent à demander au gouvernement actuel la pleine réalisation du programme qui fut et qui reste le leur, mais dont ils comprennent fort bien que, sans y renoncer comme principe, il faut qu'ils se résignent à voir ajourner la complète adoption. De leur part, ce n'est point défaillance, c'est sagesse ; c'est reconnaissance d'une vérité qui s'impose à nous et qui nous oblige à admettre que, toujours désirable dans sa plénitude, la liberté reste soumise, dans ses

applications, à des niveaux variables suivant les temps et suivant les lieux.

L'école radicale est la seule qui n'admette point ces tempéraments ; tandis que les révolutionnaires se laissent volontiers aller à croire que tout bouleversement est un progrès d'où la liberté doit forcément sortir, l'école libérale conservatrice, au contraire, tenant compte de l'expérience, professe que révolution n'est pas mère de liberté. Sans rien regretter d'un régime qui, du 2 décembre 1851 au 4 septembre 1870, ne leur a guère donné satisfaction, les vrais libéraux regrettent seulement que la situation présente et la division profonde des esprits ne leur permettent pas de demander au gouvernement actuel ce qu'ils avaient droit d'attendre d'un gouvernement aussi fort que le fut celui du dernier empire jusqu'au jour de son effondrement.

En matière de presse, notamment, l'opinion publique semble disposée à se contenter aujourd'hui d'à-peu-près qui ne l'eussent pas satisfaite en d'autres temps, et ce qu'elle attend de l'Assemblée nationale, c'est bien moins une loi d'ensemble qui satisfasse les survivants d'entre les anciens doctrinaires libéraux, qu'une loi de circonstance, nous ne voulons pas dire d'expédient, qui règle les points essentiels et protège la liberté en assurant la répression de la licence. Un jour ou l'autre il faudra reprendre, en matière de presse comme en bien d'autres choses, la discussion des grands principes qui firent l'honneur de la tribune française, particulièrement à cette époque si grande et si calomniée où, M. de Serres étant ministre, c'était le gouvernement de la Restauration lui-même qui défendait la liberté à la fois contre les emportements de ses adversaires et l'aveuglement de quelques-uns de ses amis. Mais tout le monde paraît comprendre qu'il faut maintenant nous occuper de vivre et remettre à plus tard le soin de philosopher ; et c'est sans doute sous l'empire de cette conviction que les hommes les plus chatouilleux en matière de liberté de presse admettent fort bien que la loi attendue de l'Assemblée nationale actuelle doit se borner à régler deux points : 1° la définition des crimes et délits commis par la voie de la presse ; 2° le règlement de la juridiction à laquelle la répression de ces crimes et délits sera attribuée.

Journal des Débats.

La « sensation » anglaise a été fortement alimentée ces jours derniers par l'installation du prince de Galles comme grand-maître des francs-maçons. On se rappelle la mésaventure arrivée récemment à la franc-maçonnerie de la Grande-Bretagne. Son chef, lord Ripon, s'était tout à coup converti à la religion catholique romaine, et naturellement il avait dû se retirer d'une association condamnée et anathématisée par Rome. La franc-maçonnerie, pour répondre à cette conquête de l'Eglise, avait offert la grande-maîtrise à l'héritier de la Couronne, et, l'autre jour, 10,000 des Frères se sont réunis dans Albert Hall pour célébrer l'intronisation, et nécessairement pour banqueter.

N'ayant absolument aucune notion de ce qu'est la franc-maçonnerie ou de ce que sont les frans-maçons, nous ne nous occuperions pas de cette cérémonie si elle ne s'était faite dans des conditions particulières. En présence de la lutte engagée dans le monde entier entre l'Etat et l'Eglise, cette nomination du prince de Galles est encore une protestation du parti laïque contre le parti ecclésiastique, et les Anglais en ont certainement voulu faire une déclaration nouvelle contre la cour de Rome. Ils disent, il est vrai, qu'en Angleterre la franc-maçonnerie est toujours restée une institution fraternelle et charitable, tandis que sur le continent elle s'est transformée en une société secrète révolutionnaire. La plupart des gouvernements européens l'ont donc considérée comme une œuvre de conspiration, et la cour de Rome l'a à plusieurs reprises frappée de condamnation. En Angleterre, au contraire, elle a toujours eu pour chef des princes de la famille royale ou des membres de la haute noblesse.

L'Eglise catholique soutient la lutte à sa façon ; elle combat la franc-maçonnerie en Angleterre en convertissant son grand-maître, comme elle combat la persécution en Allemagne en convertissant une reine douairière.

***

La Chambre des Communes vient de discuter la question des chevaux. Le pur sang anglais disparaît peu à peu, s'il faut en croire M. Chaplin, grâce à l'incurie du gouvernement qui ne met aucun obstacle à l'exportation des sujets d'élite, et qui ne favorise pas, comme il devrait le faire, par des encouragement et par des primes, la plus célèbre des industries de la Grande-Bretagne. La question est grave, et le colonel Kingscote a profité de l'occasion pour faire observer que « le bœuf et le mouton » sont en grande partie la cause du mal dont on se plaint ; car les fermiers, préférant leur intérêt personnel à la gloire de l'élevage national, songent uniquement à produire la plus grande quantité possible de viande de boucherie. Les chevaux s'en vont et le bifteack envahit tout ! La cavalerie est menacée dans son existence ; qui sait si elle ne sera pas bientôt complétement démontée?

M. Sturt ne partage pas les craintes de ses collègues, et le véritable danger serait, pour lui, dans l'adoption de mesures réactionnaires qui feraient succéder au régime bienfaisant du *Free Trade* les inconvéniens de la protection industrielle et du système condamné des encouragements. « Prenez-y garde ! » — a-t-il dit dans un de ces discours humoristiques qui ont le privilége de scouer la torpeur qui pèse habituellement sur la Chambre des Communes pendant les discussions d'affaires, — « Prenez-y garde ! si le gouvernement osait » toucher à un seul crin de la queue d'un che- » val, il le ferait à ses risques en périls ; car » en Angleterre on n'aime pas que l'on vienne » se frotter au poil de la bête, et il en pourrait » coûter quelque chose au Fonds consolidé. » Au lieu de semer des obstacles sur le che- » min que prennent les étrangers pour venir » faire leurs achats de chevaux dans le Royau- » me-Uni, je leur ouvrirais mes bras si j'étais » le gouvernement, et je dirais à chacun » d'eux : Soyez les bienvenus, très illustres » étrangers ! »

Sous une forme bien anglaise, le discours de M. Sturt contient une excellente leçon d'économie politique, qui mériterait de traverser la mer du Nord et d'être comprise sur le continent. Le seul moyen de développer l'élève des chevaux et de persuader aux fermiers que les bœufs et les moutons ne sont pas la seule source des bons revenus, c'est de ne point mettre obstacle à l'exportation, d'accueillir à bras ouverts les acheteurs étrangers, de n'opposer à leurs entreprises aucune barrière, aucune entrave, aucune prohibition. Mais l'armée? peut-on oublier les intérêts de l'armée? Non, sans doute. Mais M. Disraeli, avec son ironie ordinaire, a fait remarquer à M. Chaplin et au colonel Kingscote que l'Angleterre produisait assez de chevaux pour monter toute la cavalerie du royaume, pour fournir aux équipages militaires, pour traîner canons, caissons et voitures, et que si, par hasard, elle avait jamais des achats à contracter au dehors, il serait prudent de ne pas provoquer des représailles, en fermant son propre marché au commerce international. On voit que, si la question des chevaux préoccupe presque toutes les nations européennes, elle reçoit chez chacune d'elles des solutions différentes, et que, si tout le monde touche au poil de la bête, — pour employer l'expression de M. Sturt, — personne ne le frotte dans le même sens.

Journal de Paris.

Le voyage du prince impérial d'Allemagne en Italie, à la suite des derniers incidents, ne pouvait manquer de faire naître toutes sortes de conjectures. Une promenade rapide qu'il a faite de Florence à Naples, pour rendre visite au roi Victor-Emmanuel, a mis aux champs tous les nouvellistes. Aucun d'eux ne se consolera de n'avoir pu découvrir ce qui s'est dit dans une conversation entre les deux princes, en présence tout au plus de l'ambassadeur d'Allemagne, M. de Kendell, qui ne quitte pas le prince impérial. Il faut être moins curieux, croyons-nous, et c'est peut-être le meilleur moyen de se rapprocher de la vérité.

Le prince est allé en Italie avec sa femme, la princesse Victoire, pour faire un voyage *incognito*. Il n'a pas provoqué des manifestations dont il n'est point fort amateur, et nous ne savons trop quelle municipalité a été priée de modérer son zèle. Le prince et la princesse qui aiment beaucoup les arts, ont visité des monuments et des musées. Ils ont échangé des politesses cordiales avec les princes italiens, et rien n'était plus naturel puisque les relations sont excellentes entre Berlin et la famille royale d'Italie. A-t-on causé politique? C'est possible, mais nous ne prétendons pas que ce soit probable. Chaque chose a son temps et rien n'empêche de penser que le prince impérial n'ait voulu jouir tout-à-fait de son loisir. C'est l'affaire de M. de Kendell de faire de la politique.

Informations

On assure que M. Dufaure introduira dans la nouvelle loi sur la presse un article supprimant l'état de siége, ce qui dispensera d'une délibération spéciale sur cette dernière question.

Le *Moniteur universel* annonce, dans une note qui affecte toute l'importance d'une communication officieuse, que l'exposé financier de M. Léon Say est terminé. Il ajoute que ce document renvoie *nettement* à la prochaine Chambre le soin de voter les voies et moyens d'équilibrer le budget, dont le déficit, dit-il, s'atténue d'ailleurs déjà par le rendement croissant de l'ensemble des impôts,

« D'après les impressions qu'on nous communique, dit en terminant le *Moniteur*, il n'est pas douteux que l'exposé de M. Léon Say n'aboutisse à faire entrevoir la dissolution de la Chambre actuelle comme un fait prochain et répondent aux nécessités budgétaires »

L'autorisation de colportage pour le discours de M. Gambetta a été demandée, paraît-il, dans plusieurs départements. Mais partout elle a été refusée d'après, dit-on, des instructions générales adressées de Paris. C'est un usage constant de n'autoriser la vente par colporteur d'aucune brochure politique.

Le *Journal officiel* a publié divers décrets portant nominations dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée. Parmi les généraux de brigade qui sont promus au grade de généraux de division. On remarque celle de M. Appert, le chef des parquets militaires chargés de la répression des délits et des crimes commis pendant la Commune ; celle de M. de Galiffet, connu par sa belle conduite pendant la guerre de 1870 et pour sa brillante expédition au sud de l'Algérie. Un jour l'ancien président de la République, M. Thiers, l'avait baptisé de l'épithète de « fou glorieux » ; M. de Galiffet a tenu à justifier cette dénomination, et il ne reçoit aujourd'hui que la récompense de ses nombreux services.

M. Hugh Mac-Culloch, ancien ministre des finances des Etats-Unis, vient d'adresser de Londres à la *Tribune* de New-York une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

..... Telle etait la situation de la France il y a quatre ans; et quelle est-elle aujourd'hui? Je ne parle pas de sa condition politique, — bien qu'en organisant son gouvernement sur une base républicaine elle ait étonné le monde par sa prudence et sa sagesse — mais de sa condition financière. Elle est à bien des égards, meilleure que celle d'aucune autre nation. Ses villes en ruines se sont relevées ; son industrie a déployé une activité sans précédents ; ses exportations ont dépassé de beaucoup ses importations, de sorte qu'elle a attiré à elle l'or de l'Angleterre, des Etats-Unis et même de l'Allemagne, et la Banque de France contient dans ses caves l'énorme somme de 300 millions de dollars.

Si sa prostration avait surpris l'univers par sa soudaineté, son relèvement semble encore plus merveilleux. Il est indéniable qu'aucune contrée de l'Europe n'a été, depuis deux ans aussi prospère que la France. En aucun autre pays, le travail n'a été aussi rémunéré. En aucun il n'y a moins de crises monétaires ou commerciales. C'est une anomalie dans l'histoire financière des nations, que la nation conquérante, à laquelle une énorme indemnité a été payée, a été depuis le commencement du paiement des cinq milliards, sujette à plus d'embarras et de désordres financiers que la nation qui a payé l'indemnité. Il est vrai que cette indemnité a été payée avec un argent emprunté ; mais il est vrai aussi que les prêteurs ont été surtout des Français..... Il me reste à faire remarquer que cette colossale indemnité à été payée en moins de deux ans, sans jeter à peine le moindre trouble sur les marchés des autres nations, contrairement aux prédictions de quelques-uns des plus éminents financiers européens.

Il ne semblait pas possible qu'un si grand déplacement de capital pût avoir lieu sans troubler profondément le marché. C'est une preuve, non-seulement de l'habileté des financiers français qui ont accompli ce tour de force, mais aussi du prodigieux capital en circulation parmi les nations commerciales.....

De pareils témoignages sont précieux à enregistrer. Il y a là de quoi nous venger des attaques violentes de la presse allemande et des malveillantes et sournoises insinuations de certains journaux anglais.

Le récent scandale du cimetière Montparnasse a son épilogue. Les familles des morts dont les sépultures ont été saccagées par les fougueux manifestants si chers à M. le docteur Thulié viennent d'actionner, comme responsable, M. le préfet de la Seine en réparation de dégâts. Afin d'éviter le nouveau scandale d'un pareil procès, M. le préfet va proposer au conseil municipal l'ouverture d'un crédit de 10,000 francs, destiné à satisfaire à l'amiable les réclamations. Il est intéressant de connaître la réponse du conseil municipal, et surtout la manière dont M. le docteur Thulié défendra les tapageurs aussi dangereux que grotesques, auxquels le budget de la Ville devra incessamment de s'être chargée d'une nouvelle dette de 10,000 fr.

On a beaucoup parlé de la dernière séance de l'Académie des sciences, où M. Faye, fort justement alarmé par la catastrophe arrivée aux compagnons de M. Tissandier, a énergiquement réclamé qu'il fût désormais interdit aux aéronautes de s'aventurer à des hauteurs où ils sont presque certains de trouver la mort sans aucun profit pour la science.

M. Faye a parfaitement raison, et sa motion l'honore.

Mais quels seront les gardiens de la paix ou les gendarmes qui iront surveiller l'air à huit mille mètres de hauteur?

Je demanderais que cette mission fût confiée au Gascon qui racontait ainsi une ascension qu'il était censé avoir opérée :

— Vous êtes monté très haut?

— Oh ! si haut, si haut, que je ne voyais plus la terre que grosse comme une noisette! Et quand il m'a fallu redescendre, j'ai été obligé de viser bien juste pour tomber dessus.

(Figaro).

L'empereur Guillaume a apposé sa signature au bas du puojet de loi portant suppression de tous les ordres religieux catholiques et de toutes les congrégations analogues établis sur le territoire prussien, dans un délai de six mois, pendant lequel ils ne pourront d'ailleurs accepter de nouveaux membres. Aux *ordres* qui se vouent à l'enseignement, un délai de dissolution de quatre ans, au maximum, est accordé ; quand aux ordres hospitaliers, ils continueront d'exister mais sous la réserve qu'une mesure de dissolution, par voie d'ordonnance royale, pourra toujours les atteindre. C'est probablement dans cette mesure que l'impératrice Augusta, qui s'était faite l'avocat des religieux hospitaliers, a obtenu des modifications au projet primitif.

Les journaux Viennois s'occupent de l'entrevue qui doit avoir lieu dans peu de jours à Berlin entre le czar et l'empereur d'Allemagne. La *Presse*, de Vienne, publie à ce sujet l'entrefilet suivant, auquel on attribue une origine officieuse :

Il est évident que les renseignements de certains organes, d'ordinaire bien informés, *sur les dangers d'une guerre*, ont eu *une portée à laquelle on ne s'attendait pas*, et qu'on n'avait pas voulu leur donner..... Les Bourses européennes assez nerveuses, le commerce et l'industrie effrayés, n'ont pas encore tout à fait abandonné l'idée qu'il existe des complications politiques pouvant aboutir *à une guerre*.

Les hommes d'État allemands et russes ont certainement l'intention de dissiper ces inquiétudes. On voudrait donc profiter de la présence à Berlin du czar Alexandre pour accentuer de nouveau la *persistance de la ligue de la paix* entre les trois puissances du Nord. On nous apprend que cette affaire a déjà été l'objet de pourparlers diplomatiques entre Berlin, Saint-Pétersbourg et Vienne. On ne sait pas encore quelle forme revêtira cette démonstration pacifique. Cependant il est à peu près hors de doute que c'est le cabinet de Berlin qui en a pris l'initiative et que la Russie l'a bien accueillie, ne fut-ce que parce que sa diplomatie veut éviter jusqu'à l'apparence de l'instabilité dans les relations internationales.

Il se manifeste depuis quelques jours dans la presse allemande une sorte de réaction assez étrange, mais des plus significatives. On a eu trop souvent l'occasion de citer les articles, violents dans le fond comme dans la forme, de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* contre la France ; et on a facilement établi, de la part de cette feuille, la permanence des provocations et des injures. Chose bien caractéristique, plusieurs journaux allemands en tombent

aujourd'hui d'accord et récriminent vigoureusement contre la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Parlant, par exemple, des articles de cette feuille relatifs aux prétendus achats de chevaux par le gouvernement français, la *Nouvelle Gazette de Stettin* s'exprime ainsi : « Ces articles *alarmants et sans mesure* ont causé un mal épouvantable à notre pays. A notre avis, un pareil égarement de la presse ne saurait être blâmé trop sévèrement. » La *Gazette de la Croix* reproduit intégralement l'article de la *Gazette de Stettin*.

La *Gazette de Silésie* est encore moins modérée dans son blâme : « Avec ses mensonges, dit-elle, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* inquiète toute la population de notre pays même et cause à notre commerce et à notre industrie de pertes qui se calculent par millions. De pareils agissements ne sauraient être assez stigmatisés ; on devrait interpeller à ce sujet dans la Chambre des députés. Il y a là plus qu'un simple manque de conscience, c'est de la haute démoralisation. Que dorénavant le public soit donc en garde contre de pareils radotages officieux. »

Il faut croire décidément que les officieux de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* sont allés trop loin, puisque leurs confrères allemands les réprimandent aussi vertement. Ajoutons que les journaux que nous venons de citer insistent de nouveau sur la nécessité de la paix.

Chronique locale

et méridionale.

Le service d'été a commencé le 3 mai, sur le réseau de la Compagnie d'Orléans.

Dans son audience du 4 mai 1875, le tribunal de simple police de Cahors a prononcé les condamnations suivantes :

3 pour violences légères, dont 2 à l'emprisonnement ; 1 pour avoir fait galoper un cheval en ville ; 1 pour défaut de balayage ; 4 pour jets d'eau ; 1 pour ivresse manifeste ; 4 pour embarras de la voie publique ; 1 pour police du roulage (conducteur endormi) ; 2 pour injures ; 2 pour tapage injurieux (toutes à la prison).

La police a dressé procès-verbal contre un boucher de Cahors, pour détention de faux poids.

Procès-verbal a été dressé contre une vingtaine de jeunes gens, pour avoir jeté des pierres et fait un tapage infernal et nocturne dans les rues de la ville.

Le nommé Pradelles, Joseph, 55 ans, domestique à Bégoux, s'est suicidé en se tirant un coup de pistolet sous le menton.

Le 7 de ce mois, à une heure de l'après-midi, le nommé Clary, Auguste, âgé de 11 ans, faisant la chasse aux lézards et aux hannetons au bord de l'eau, est tombé dans le Lot, près du Pont-neuf. Le nommé Mignols, Pierre, témoin de cet accident a immédiatement plongé et aidé de Capmas, Guillaume et de Vincens, Jean, est parvenu à repêcher cet enfant. Malgré les soins qui lui ont été prodigués par M. le docteur Ausset il n'a pu être rappelé à la vie.

Le public est prévenu que tous les jours, jusqu'à nouvel ordre, il sera jeté du poison dans les rues, pour détruire les chiens errants.

Les propriétaires de chiens sont invités à tenir ces animaux à l'attache ou en laisse.

Hier, vendredi, dans la matinée un chien *loulou* a parcouru le boulevard Nord jusqu'à St-Georges, mordant tous les chiens qu'il a trouvés sur son passage. Il a été tué. L'autopsie faite par M. Laur, vétérinaire, a établi que ce chien était atteint de la rage.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES.

Extrait du procès-verbal.

de la Séance du 26 avril 1875.

Présidence de M. D'ORSAY, directeur trimestriel.

M. Veyssières, homme de lettres à Martel, offre à la Société deux ouvrages intitulés : *Essais historiques sur les IIIe et IVe siècles de l'ère chrétienne; Impressions et souvenirs de 1870-1871.*

M. Paul Félix, membre de l'Académie du Gard, envoie un ouvrage intitulé : *Los Fados en Cévénos*, poème languedocien.

M. Baudel continue sa lecture sur l'*Université de Cahors*. Il en fait l'histoire pendant le XIVe siècle, donne des détails sur les Facultés qui la composaient, cite les noms des premiers professeurs qui y enseignèrent et du premier docteur qui y fut reçu. Il énumère ensuite les faveurs dont elle fut l'objet de la part du Prince Noir, après le traité de Brétigny qui livra Cahors aux Anglais, et de la part du duc d'Anjou et du roi Charles-le-Sage quand le Quercy eut chassé l'étranger. C'est une des plus belles pages de notre histoire locale. M. Baudel montre par divers documents combien les Cadurciens ont toujours été attachés à la patrie française.

Il constate ensuite comment, florissante pendant quelques années, l'Université dont l'importance s'était accrue par la fondation des colléges de Pélegry et de Rodez ne tarda pas à décroître par suite du malheur des temps, de la guerre, de la famine, etc. En 1378, l'évêque Bec de Castelnau réduisit la chancellerie à l'état de simple office et, pendant les dernières années du XIVe siècle, le nombre des élèves diminua de plus en plus. On manque du reste de détails précis sur l'histoire de l'Université pendant ces années néfastes.

Le secrétaire,
POUZERGUES.

On nous écrit de Pontcirq :

Deux Révérends Pères Capucins, le père Eustache, vicaire du couvent de Cahors, et le père Antonin, viennent d'évangeliser, pendant quinze jours, notre paroisse. Dieu a béni le zèle de nos pieux missionnaires. Nos bons habitants, malgré les travaux pressés de la saison, ont été admirables d'exactitude. Le matin et le soir une foule nombreuse et recueillie venait se presser autour de la chaire de vérité.

Le père Eustache parlait à nos oreilles, à nos yeux, à notre esprit et à notre cœur. Il captivait nos oreilles par la douceur de sa voix et l'harmonie de son style ; il parlait à nos yeux par des images frappantes ; il subjugait nos esprits par la force et l'élévation des pensées ; il touchait et entraînait les cœurs par la véhémence et l'ardeur de son zèle. Aussi plusieurs fois l'auditoire en entendant cette voix si sympatique et si entraînante a-t-il été ému jusqu'aux larmes.

Le père Antonin de son côté nous a aussi vivement intéressés. Sa parole méthodique, solide, pratique a laissé dans nos âmes des traces qui ne s'effaceront jamais.

La parole de Dieu était trop bien annoncée pour qu'elle ne portât pas ses fruits. Le dimanche matin, jour de clôture, toute la paroisse est venue s'asseoir à la table sainte, et le soir, aux vêpres, une foule trop nombreuse pour les modestes proportions de notre église se pressait émue pour recueillir les derniers conseils et les paroles d'adieu de nos chers missionnaires.

Les habitants de Pontcirq, dans leur pieuse reconnaissance, ont voulu perpétuer parmi eux le souvenir des grâces divines. Le résultat d'une quête organisée par les conseillers municipaux nous permettra d'élever sous peu un magnifique Christ. Le spectacle d'un Dieu crucifié parlera ainsi constamment à nos yeux et à nos cœurs en nous rappelant ce que vaut notre âme et quelle est l'importance de son salut.

Un de vos abonnés.

CALENDRIER DU LOT. — *Mai.*

DATE	JOURS	FETES	FOIRES.
9	Diman.	s Grégoire.	
10	Lundi.	s Antonin.	Cabrerets, Sonac, Castelfranc, Concorès, Albas, Faycelles, Cajarc, Latrouquière, Martel, Puybrun.
11	Mardi.	s François.	Thémines, Fajoles.
12	Mercr.	ss N. et A.	Castelnau, Escamps, Comiac, Bretenoux, Cressensac, St-Sozy.
13	Jeudi.	s Stanislas.	Sauzet, Cornac, Lavercantière, Prouilhac.
14	Vend.	Sacerdos.	Issepts, Gréalou, l'Hôspitalet, Montcabrier.
15	Samedi	s Isidore.	Cahors, Figeac, Boulvé, Lascabanes, Issendolus, Rudelle

Lunaisons du mois de Mai.

N. L. ..... le 5, à 3 h. 13 du soir.
P. Q. ..... le 12, à 7 h. 46 du matin.
P. L. ..... le 20, à 8 h. 59 du matin.
D. Q. ..... le 28, à 6 h. 39 du matin.

Apogée, le 19. — Périgée, le 5.

Dernières nouvelles

Les rumeurs pessimistes qui avaient couru hier à la Bourse ont trouvé de l'écho dans une correspondance parisienne du *Times*.

D'après ce correspondant, le parti militaire en Allemagne voudrait la guerre avec la France, *qui a obtenu des conditions de paix trop favorables et a recouvré trop vite ses ressources financières et militaires*. Le correspondant ajoute que, dans la prochaine conférence entre les empereurs Guillaume et Alexandre, il s'agirait uniquement de savoir s'il y aura la paix ou la guerre avec la France.

Le *Times* fait suivre sa correspondance parisienne des réflexions suivantes :

« Nous ne croyons pas, dit-il, pouvoir rendre un meilleur service à la paix internationale qu'en constatant ainsi, *dans toute leur extravagance*, les craintes de certains politiciens de Paris. La France, il est vrai, travaille à rétablir sa force militaire ; mais elle ne veut nullement la guerre. Nous ne pouvons croire qu'une partie considérable et puissante du peuple allemand, poursuive une idée *aussi cynique*. L'*Allemagne* n'a pas besoin qu'on lui apprenne qu'elle commettrait une *violation flagrante de la moralité internationale* si elle rompait la paix conclue récemment avec la France, Si ces bruits que nous ne publions *que pour leur ôter tout crédit*, étaient tant soit peu fondés, nous en trouverions probablement l'origine dans les fanfaronnades des soldats prussiens, dans l'imprudence de la presse de Berlin, et peut-être dans quelques vagues menaces, qu'ont laissées tomber des hommes d'Etat, qui attribuent à l'intimidation une grande valeur diplomatique.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du *Journal du Lot*.

Versailles, 8 mai, 9 h. 10 m. du matin.

Les journaux sont remplis d'appréciations sur la correspondance et l'article alarmiste du *Times*.

On trouve généralement les assertions du *Times* empreintes d'exagération ; néanmoins on croit que la question de paix ou de guerre sera traitée à Berlin la semaine prochaine entre les Empereurs d'Allemagne et de Russie.

Une dépêche de Berlin à un journal anglais, connue ce matin, dit que le but du voyage de l'Empereur de Russie est d'assurer la tranquillité de l'Europe.

Bourse de Paris.

Paris, 8 mai 1875.

Rente 3 p. %	63,15
— 4 1/2 p. %	92,50
— 5 p. %	101 25

PRÉFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par acte passé devant nous, Maire de la commune de St-Laurent (Montcuq), le sieur Foissac (Alexis-Jean-François), ex-percepteur a cédé, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 28,

Savoir :

Un are soixante centiares de terre (section A, numéro 34) ;

Vingt-cinq ares quarante-quatre centiares de terre (section A, numéro 20), moyennant la somme de mille cent treize francs soixante centimes, ci. 1,113 60

St-Laurent, le six mai mil huit cent soixante-quinze.

Le Maire,
MALARET.

Cour d'appel d'Agen.

DÉPARTEMENT DU LOT.

EXTRAIT

des Minutes du Greffe du Tribunal de première instance de Cahors.

Par jugement contradictoire et définitif, rendu par le Tribunal correctionnel de Cahors, en date du vingt mars mil huit cent soixante-quinze,

Le nommé Larroque (Antoine), âgé de cinquante-huit ans, profession de marchand épicier, né à Cahors, demeurant audit Cahors, déclaré coupable d'avoir mis en vente une certaine quantité de café qu'il savait être falsifié a été condamné à la peine de soixante-dix francs d'amende et aux frais. De plus, le café saisi a été confisqué et il a été ordonné en même temps qu'extrait du présent jugement serait affiché sur la porte du magasin du condamné et sur celle de la mairie de Cahors, et serait aussi inséré dans les journaux le *Républicain* et le *Journal du Lot*, en vertu des articles 1, 5, 6, 7 de la loi du 27 mars 1851, 423, 463 du code pénal.

Vu par nous, Procureur de la République près le Tribunal de 1re instance de Cahors,

CIEUTAT, *substitut.*

Pour extrait conforme,

Délivré à la requête de Monsieur le Procureur de la République.

Pour le Greffier en chef du Tribunal de 1re instance de Cahors,

Le Greffier-Commis assermenté,
ANDRIEU.

EMPRUNT 1875

DE LA VILLE DE NAPLES

Contracté en suite de la délibération du Conseil communal de Naples (8 *janvier* 1875) et en vertu des délibérations de la Junte Municipale (23 *mars*) et du Communal (13 *avril*) et approuvé par la Députation Provinciale (15 *avril* 1875).

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 16,471 OBLIGATIONS DE 500 FR. EN OR

rapportant 25 fr. d'intérêt en or

payables à raison dn **12** *fr.* **50** *par semestre les* 1er *mai et* 1er *novembre,* **nets** *de toute retenue.*

Ces obligations sont remboursables en **30** ans, **au pair**, en 60 tirages au sort semestriels, dont le 1er aura lieu le 1er octobre 1875. Les titres sortis seront remboursés un mois après les tirages. Le 1er coupon d'intérêt échoit le 1er novembre 1875. Le paiement des intérêts et des titres sortis se fera à **Naples,** *à la Caisse Municipale,* à **Rome**, à **Paris**, etc.

PRIX D'ÉMISSION : 410 FR.

(Jouissance du 1er **mai** 1875*)*

PAYABLES COMME SUIT :

50 fr.	en souscrivant.....Fr.	**50** fr.	
100 »	à la répartition.....	**100** »	
100 »	du 1er au 5 juil. 1875.	**100** »	
100 »	du 1er au 5 sept. 1875.	**100** »	
60 »	du 1er au 5 nov. 1875 moins coupon de 12.50		**47 50**
410 fr.	Total à débourser.		**397 50**

Les versements anticipés donneront lieu à un escompte de 5 0/0 l'an.

Les versements en retard sont passibles de l'intérêt à 6 0/0 l'an. En cas de retard de plus de 3 mois, le porteur sera déchu de tous droits et ses titres pourront être vendus pour son compte, risque et péril, aux Bourses de Naples, Milan ou Paris.

En tenant compte de l'intérêt et de la prime de remboursement, ces obligations représentent un placement à **7 0/0** l'an, *net d'impôts et garanti contre toute diminution.*

Sur un budget de recettes ordinaires et de centimes additionnels à l'impôt direct de plus de **18 millions**, le service des emprunts de la Ville de Naples, y compris celui en émission, n'exige qu'une annuité de **5,115,000 francs**.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mardi 11 et Mercredi 12 Mai 1875

A NAPLES, à la Caisse Municipale ;

A PARIS, à la *Société de Dépôts et de Comptes courants*, 2, place de l'Opéra (et chez ses correspondants des départements).

La répartition se fera proportionnellement.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION

DE Mme EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, paraissant le samedi de chaque semaine, donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et Ce, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1re édit. : 3 mois, **3** fr 50; 6 mois, **7** fr.; 12 mois, **14** fr.
4e — avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, **7** fr.; 6 mois, **13** fr. 50; 12 mois, **25** fr..

S'adresser également dans les librairies des départements.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

*N*o 1679. — 1er *mai* 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Le Salon de 1875 : renseignements préliminaires. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Serville (suite). — Nos gravures : Salon de 1875 : tableaux reproduits par l'*Illustration : Hallali sur pied ; équipage du cerf* (*forêt de Fontainebleau*), par M. de Penne ; — *Un jour de calme* (*haute Egypte*), par M. Bridgman ; — *Contes à l'imagination*, tableau de Corot ; — *Mendiante*, par M. Perrault ; — La France pittoresque : Provins ; — Sénégal : retour de la colonne expéditionnaire envoyée contre Amadou-Sékou. — Bulletin bibliographique. — Les Théâtres. — Chronique du Sport. — Revue comique du mois, par Bertall. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Léo Lespès.

Gravures : Salon de 1875 : *Hallali sur pied; équipage de cerf; forêt de Fontainebleau*, tableau de M. de Penne ; *Un jour de calme* (*haute Egypte*), tableau de M. Bridgman ; *Contes à l'imagination*, tableau de Corot ; — *Mendiante*, tableau de M. Perrault. — La France pittoresque : Provins. — Colonies françaises (Sénégal) : réception par le colonel Vallière de la colonne expéditionnaire envoyée au Cayor, à son retour à Saint-Louis. — Revue comique du mois, par Bertall (11 sujets). — Léo Lespès. — Echecs. Rébus.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 127e livraison (8 mai 1875). — TEXTE : Tom Brown, imité de l'anglais par J. Levoisin. — Un phénomène artistique, par M. Vachon. — L'écroulement du rocher, par Max Maria de Weber. — Le Guicowar, roi de Baroda, par Louis Rousselet. — Le jeune chef de famille, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Sans peur, légende irlandaise, par J. Girardin. DESSINS de G. Durand, Emile Bayard, et Bornier.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, no 79, à Paris.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel PILON, de Paris

On demande. des représentants.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre **CONSTIPATION**, Hémorrhoïdes, Migraines.
Phcie 25, r. Grammont, Paris. — *Bte 2,50. Poste 2,75*
Dépôt dans toutes les pharmacies.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE.
Économie réelle. — Garanties sérieuses.
Boîtes, Gravures, Chiffres et Décors à votre goût.
Maison de Fabrication **ROBERT & AMIET** Anc. Directeur de l'Ecole d'Horlogerie
Grde-Rue, 70, Besançon, *seule ville française de production.*
Horloges publiques perfectionnées, construction et pose.

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois.
En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siége et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par *Jérôme Natalis*, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.

Vie de la très-sainte Vierge, par *Le Mullier*, 2 vol. in-8o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par *Gustave Doré*, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Evangiles. Grandes illustrations de *Bida*, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. **Grand Atlas universel**, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par *Malte-Brun* fils, 8 vol. in-8o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par *C. Sauvageot*, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

POUGET. **Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires**, 4 vol. in-8o. 32 fr.

PELOUZE et FREMY. **Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole**, 7 vol. grand in-8o. 120 fr.

BREHM. **La vie des animaux**, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8o. 42 fr.

L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8o. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8o. 180 fr.

CHATEAUBRIAND. **Œuvres illustrées**, 9 gros vol. in-8o jésus. 100 fr.

MUSSET (Alfred de). **Œuvres complètes**, grande édition, avec illustrations de *Bida*. 10 magnifiques vol. in-8o. 80 fr.

La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par *Jules Janin*, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

MALADIES CHRONIQUES

DÉBILITÉ GÉNÉRALE—CONVALESCENCE

TRAITEMENT PAR LE

VIN DE ROUSSY

TONI-NUTRITIF

AU JUS DE VIANDE CONCENTRÉ

Ce VIN INALTÉRABLE contient, sous une forme **condensée, digestible et assimilable, tous les éléments organiques et minéraux qui se trouvent dans l'organisme. — Médicament-aliment** d'un goût fort **agréable. — Aliment complémentaire**, excellent pour les enfants, les vieillards, les convalescents, dont il relève et régularise les fonctions digestives. On peut en continuer indéfiniment l'usage sans inconvénients. — **Fortifiant et reconstituant** général remplaçant avantageusement la viande crue, les ferrugineux, le quinquina, etc. — Employé avec succès dans toutes les maladies où la nutrition est en souffrance, spécialement dans l'**Anémie**, la **Chlorose**, la **Phthisie**, le **Diabète**, l'**Albuminurie**, les **divers Etats cachectiques**, le **Rachitisme**, la **Scrofule**, les **longues Convalescences succédant aux maladies aiguës et aux Fièvres typhoïdes**, etc. — **Prix : 4 fr. la bouteille. — DÉPOT CENTRAL à la Pharmacie, rue Hoche, 9, à Versailles.** — Dépôt à Paris (vente en gros), MARCHAND, 220, rue St-Martin. — Se trouve dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Plus de Feu. 20 années de succès **LINIMENT-GÉNEAU** SEUL TOPIQUE pr la guérison prompte et radicale des boiteries, molettes, écarts, vessigons, foulures, capelets, engorgements et faiblesses des jambes, catarrhes, bronchites, rhumatismes, etc. Pansement à la main en 3 min. sans douleur et sans couper le poil. 6 fr. PHie GENEAU, 275, r. St-Honoré, Paris.

BAS VARICES DALPIAZ **CEINTURES ABDOMINALES** Phie GENEAU, 275, r. St-Honoré, Paris

MALADIES de la VESSIE Guéries par le **SIROP de BLAYN** aux Bourgeons de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2 f. et 4 f.

RHUMES CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéris par les **SIROP** et **PATE de BLAYN** aux Bourgeons de Sapin et au Baume de Tolu. 1f 50 la bte

BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes phcies de France et de l'étranger.

A CÉDER pour cause de décès, dans un chef-lieu d'arrondissement du département du Nord, une imprimerie avec journal, bien achalandée. S'adresser, pour les renseignements à MM. Havas, Laffite et Ce, place de la Bourse, 8, Paris.

LA RÉGLISSE

SANGUINÈDE

GUÉRIT

les **Rhumes, Gastrites, Crampes** et **Faiblesses d'Estomac**. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

BANQUE FRANCO-EGYPTIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 50 MILLIONS

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque Franco-Egyptienne a eu lieu le 22 avril, sous la présidence de M. Albert Rostand, vice-président du conseil d'administration.

29,261 actions étaient représentées à cette assemblée.

Le rapport du conseil d'administration a fait connaître les résultats de l'exercice 1874 ; malgré la crise qui a sévi pendant le premier semestre, ces résultats ont été favorables.

La plus importante des opérations de la Banque a été la part prise dans l'achat et le placement de la deuxième partie de l'emprunt égyptien 1873. Cette affaire est actuellement liquidée.

La Société a continué à participer à différentes affaires de bons du Trésor égyptien et de la Daïra, et la succursale d'Alexandrie, dotée d'un capital important, a poursuivi avec succès ses opérations de banque.

Les créances de la Société sur les gouvernements turc et espagnol ont été remboursées.

La Banque a participé avec profit à la grande opération en rente Turque 5 0/0, faite par la Banque ottomane, à l'achat des annuités du chemin de fer d'Orléans à Châlons, à l'émission des bons de liquidation de la Ville de Paris et à différentes autres opérations financières. Elle s'est aussi intéressée à la création de la Banque de l'Indo-Chine.

La liquidation des affaires de chemins de fer aux Etats-Unis d'Amérique, à laquelle le conseil d'administration a consacré tous ses efforts, a fait un pas considérable pendant l'exercice écoulé, et le conseil d'administration espère que la prochaine réunion trouvera cette liquidation très avancée.

Les bénéfices nets de l'exercice se sont élevés à la somme de fr. 5.200.214 61

Les prélèvements statutaire étant, y compris 10 % à porter à la réserve fr.	780.616 08
On a réparti :	
Aux actionnaires, à titre de dividende de 35 fr. par action	3.500.000 »
A la réserve extraordinaire.....	859.691 96
Transport au compte profits et pertes 1875....	59.906 57
Total égal..... fr.	5.200.214 61

Un à-compte de 12 fr. 50 c. ayant été payé le 1er janvier, le solde du dividende, soit 22 fr. 50, sera payable à partir du 1er juillet, sous déduction des impôts résultant des lois de finance, soit :

Pour les titres nominatifs :
de..... fr. 0.67 1/2 en fr. 21.82 1/2
Pour les titre au porteurs :
de..... fr. 1.04 en fr. 21.46

Toutefois, les actionnaires auront la faculté de toucher leur coupon dès le 1er mai, sous escompte à raison de 4 0/0 l'an.

Cette répartition attribue aux actionnaires 14 0/0 du capital versé, et permet d'ajouter, tant à la réserve statutaire qu'à la réserve extraordinaire, une somme de 1,250,000 fr., ce qui porte l'ensemble des réserves à 6,250.000 francs, soit à 62 fr. 50 c. par action, représentant 25 0/0 du capital versé.

L'assemblée a approuvé le rapport du Conseil et les comptes de l'exercice, a ratifié la nomination de M. Félix Nouette-Delorme, comme administrateur de la Société, en remplacement de M. Gunzburg, démissionnaire, et a réélu MM. Rostand, Rey de Foresta et Grieninger, désignés par le sort comme membres sortants du conseil d'administration et du comité des censeurs.

M. Morel Kahn a été nommé commissaire pour l'exercice courant.

AVIS

On demande un jeune homme de 15 à 17 ans ayant des notions de dessin et jouissant d'une bonne réputation. S'adresser à M. Honoré, photograhe, place Dauphine, 15, 16, 17, Bordeaux.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

Mme LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'aulel brodé or.

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

A l'Etablissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la Cie concessionnaire, PARIS, 22, boulevart Montmartre.

Cahors, chez M Dulac, pharmacien.

Aux Chasseurs *Plus de collier de force.* Nouvelle méthode, 2e édition augmentée, médaillée de la Société protectrice des animaux. Dressage au rapport en quelques jours et à tout âge, du chien d'arrêt le plus difficile. Pour avoir la méthode envoyer 2 fr. mandat-poste à M. J. FEREZ, négociant à Lalinde (Dordogne).

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN

VÉGÉTALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les malaises qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Etranger. Broc. et 1/2 Bte de 30 pil. : 2 fr.

Depot à Cahors, chez **M. DUC**, pharmacien.

A VENDRE

le matériel d'un

PRESSOIR A HUILE

S'adresser au régisseur du **Château de Causserant**, par Albas.

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-voyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge : de l'arpentage des propriétés ; des expertises et des partages de famille ; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Eglise ; il est visible tous les jours.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

FLEURS ARTIFICIELLES.

GARNITURES D'ÉGLISES.

GARNITURES DEVANT D'AUTELS et

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitiennes ; Feux d'artifice.